

## u- Lecture publique - Lire à la campagne

Mise à jour : Il y a 3 mois

### Nature et objectif de l'aide

En écho à Lire à la plage, le Département souhaite accompagner les bibliothèques des communes et des communautés de communes dans le développement de la lecture hors les murs, par des actions de proximité, durant la période estivale.

### Bénéficiaires

• Communes de moins de 10 000 habitants et ou communautés de communes de moins de 50 000 habitants dont la bibliothèque est conventionnée avec la médiathèque départementale (type A, B ou C selon la typologie de l'Association des Bibliothécaires Départementaux)

### Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

#### Le projet présente :

- Une proposition adaptée au public et au territoire en termes de contenu, lieux et horaires
- La prise en compte de la dimension paysagère, la proximité d'un plan d'eau ou d'un site remarquable
- La période juillet et/ou août
- La mise à disposition de collections récentes
- La facilité d'accès aux collections
- La présence, la compétence et la disponibilité d'animateurs
- Un équipement mobilier garantissant le confort des usagers et la mise en valeur des collections
- Un programme d'animation
- La gratuité
- Utiliser les moyens de communication mis à sa disposition par le Département pour valoriser l'action

#### Les engagements du Département :

- Un soutien en communication
- Un référencement permettant une présence sur les réseaux en lien avec " Lire à la Plage "

### Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

La subvention départementale est une aide au projet. Elle ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel du projet (hors valorisations et bénévolat)

- Plancher de la dépense subventionnable : 1 000 €
- Plafond de la subvention : 5 000 €

L'éligibilité du projet ne signifie pas l'octroi systématique d'une subvention  
Les dossiers reçus seront accompagnés dans la limite de 5 projets par an.

### Pièces à fournir au dépôt du dossier

## **u- Lecture publique - Lire à la campagne**

Mise à jour : Il y a 3 mois

Il est impératif de remplir un dossier de demande de subvention accessible :

- En le téléchargeant sur le site du département
- En contactant la médiathèque départementale au 02.35.71 26 84

Le dossier doit être :

- Complété et signé
- Accompagné de l'ensemble des pièces listées en dernière page du dossier de subvention
- Envoyé par mail à : [mdsm76@seinemaritime.fr](mailto:mdsm76@seinemaritime.fr)

### **Direction de référence**

Direction de la culture et du patrimoine

### **Date limite de dépôt de la demande**

Au plus tard le 31 décembre de l'année N-1 de réalisation du projet